

La gestion de la pêche de loisir dans les aires marines protégées

Outils de gestion et de planification



3.4.2 - Les pistes d'actions identifiées

Afin de répondre aux besoins exprimés par les porteurs de projet d'AMP, plusieurs pistes d'actions ont été identifiées, les voici listées ci-après.

[Pistes d'actions relatives à tout type de pêche de loisir](#)

[Pistes d'actions spécifiques à la pêche embarquée et du bord](#)

[Pistes d'action spécifiques à la pêche à pied](#)

[Pistes d'actions relatives à tout type de pêche de loisir](#)

Diagnostic de l'activité

- Quantifier et réduire les impacts négatifs des activités maritimes (comme les substances polluantes ou les macro-déchets), pour une meilleure qualité et gestion de l'eau, des écosystèmes et des usages avec le concours exemplaire des usagers de la mer, et notamment des pêcheurs et plaisanciers.

Information et sensibilisation des pratiquants

- Favoriser les échanges et créer du lien sur le terrain entre les différentes catégories d'usagers pour mieux se connaître.
- Construire une stratégie de communication, de sensibilisation et d'éducation à destination des usagers permanents, occasionnels et des enfants.
- Renforcer un réseau de formateurs référents (acteurs de la mer, professeurs, éducateurs, agents de l'AMP, etc.) et soutenir les organismes de formation existants pour la diffusion des enjeux de la protection du milieu naturel et du développement durable (inclure de nouveaux modules de formation).
- Impliquer et former des médiateurs référents (responsables d'associations professionnelles et de loisirs, d'entreprises, de centres d'éducation, de vacances et de tourisme balnéaire) au respect et aux enjeux du milieu marin.
- Participer avec les associations de protection de l'environnement et les structures professionnelles et de loisirs, à la réalisation de campagnes de sensibilisation des usagers et du grand public sur la biodiversité marine et sur les pratiques responsables.
- Mettre en réseau les acteurs de la culture et de la nature notamment par le biais d'opérations de médiation sur le milieu marin.
- Développer un outil de collecte et de partage de la connaissance avec l'ensemble des acteurs : statistiques agrégées de pêche, suivis qualitatifs des eaux, données naturalistes, études d'impacts et suivis réalisés.

Sur le bassin d'Arcachon, la sensibilisation auprès des usagers sera fortement soutenue par l'équipe du futur Parc, avec l'apport d'une meilleure information concernant les pratiques autorisées et un appui particulier sera fait sur le respect du milieu et des autres usagers qui sont nombreux sur le site d'étude.

Cette action sera principalement destinée aux pêcheurs individuels non fédérés et pourrait se faire en partenariat avec les associations de pêche et de protection de l'environnement, les autres gestionnaires d'espaces naturels du territoire et les services de l'Etat (notamment les Affaires maritimes).

[Pistes d'actions spécifiques à la pêche embarquée et du bord](#)

Diagnostic de l'activité

Concernant l'importance économique et sociale des activités récréatives :

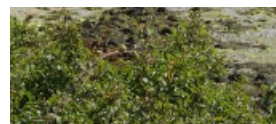
- Réaliser des enquêtes socio-économiques et statistiques.

Concernant l'impact de l'activité sur la ressource :

- Réaliser des enquêtes sur les pratiques, les quantités et la qualité des ressources prélevées.



- Mettre en place des sites d'observation avec analyse de la diversité biologique en parallèle de la fréquentation du site observé sur une année.



© Elodie Maison

Information et sensibilisation des pratiquants

L'enjeu principal pour répondre à ce besoin est de mutualiser et partager les moyens de sensibilisation et d'information auprès du public, au travers des industriels et commerçants, à l'aide des actions suivantes :

- Mettre en place des animations éducatives à destination du public sur la biodiversité et le respect du milieu marin ainsi que la sécurité en mer, montées en partenariat avec les associations de pêcheurs plaisanciers et la communauté scientifique.
- Élaborer et distribuer des dépliants et/ou guides sur les bonnes pratiques de la pêche, des annuaires de marées présentant la législation en vigueur.
- Mettre en place des écoles de pêche : pêche raisonnée privilégiant la qualité à la quantité. Lors des sorties groupées de pêche en mer, le nombre d'espèces est toujours privilégié à la qualité.

Préservation de la ressource

- Mettre en place des périodes de repos biologique pendant la période de frai pour certaines espèces (à définir selon les diagnostics à réaliser).
- Stopper les activités de braconnage par le déploiement de nouveaux moyens de contrôle.
- Créer des récifs artificiels.

Optimisation du stationnement des embarcations

Plusieurs pistes doivent continuer à être explorées pour optimiser la gestion des places dans les ports et les zones de mouillages, mais également régler les problèmes récurrents de stationnements dérangeants :

- Créer des ports à sec.
- Organiser une rotation des mouillages entre usagers d'une année sur l'autre.
- Créer des aires de stationnement ou de parking à proximité des cales de mise à l'eau et des ports.
- Développer le locatif et la copropriété (embarcations, places de port).

Mise en place d'une gouvernance et d'une gestion de l'espace maritime en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés

- Gérer et encadrer l'activité afin d'éviter les conflits d'usages, en proposant des instances de concertation avec les autres usagers.
- Apporter des moyens de contrôle supplémentaires sur la zone couverte par la future AMP pour faire respecter la réglementation en vigueur, notamment par l'ajout de gardes commissionnés en complément des actions de surveillance mises en oeuvre par les services de l'État (Affaires maritimes, gendarmerie maritime, etc.).
- Mettre en place une Charte de bonne conduite entre usagers.

Dans le bassin d'Arcachon, face à la commercialisation des produits de la pêche récréative et aux pratiques illégales, la mission prévoit d'opérer une surveillance particulière sur le site, en collaborant notamment avec les autorités compétentes de police pour le renforcement des contrôles. De plus, elle s'engage à fortement s'appuyer sur la charte d'engagements et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable pour mener à bien ces différentes missions.

Pistes d'action spécifiques à la pêche à pied

Évaluation des interactions avec les habitats et les espèces sensibles

- Déterminer la pression réelle de cette activité sur les habitats d'intérêt patrimonial et notamment les récifs d'Hermelles, les champs de blocs, les herbiers de zostères intertidaux et les estrans meubles intertidaux.

Estimation des stocks

- Estimer les stocks des espèces les plus convoitées : praire, palourde, coque. Il s'agira également d'évaluer l'effet des prélèvements et des pratiques de pêche sur ces stocks.

Information et sensibilisation des pratiquants



Estran rocheux à marée basse (Iroise). © Elodie Maison

Il s'agit de renseigner les pêcheurs à pied sur les réglementations en harmonisant les efforts et les supports de communication visant des pratiques de pêche raisonnées et durables. Trois types d'actions sont envisagés :

- Sensibiliser in situ (e.g. maraudage pédagogique, marées de sensibilisation grand public).
- Créer des outils de sensibilisation (panneaux, site internet, outil de mesure des pêches, dépliants).
- Réaliser des actions de communication vers le grand public (conférences, animations) et les médias.

A l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais, les premières mesures de gestion sur la pêche récréative seront consacrées à la sensibilisation et au projet LIFE national sur la pêche à pied (enquête socio-économique et évaluation de stocks notamment).

Connaissance et encadrement de l'activité

- Mettre en place des actions d'information auprès des pêcheurs et touristes.
- Organiser une coordination entre les différents acteurs (services de l'État, ARS, Ifremer, maires des communes riveraines, etc.).

Qualité sanitaire des sites de pratique

- Mettre en place des actions d'information auprès des pêcheurs et touristes.
- Organiser une coordination entre les différents acteurs (services de l'État, ARS, Ifremer, maires des communes riveraines, etc.).

Le futur Parc naturel marin d'Arcachon sera un site pilote pour le projet national sur la pêche à pied et permettra d'apporter des éléments de réponse aux enjeux locaux mais également pour l'ensemble des gestionnaires membres du réseau d'AMP. La mission a déjà établi des propositions d'actions à mettre en oeuvre :

- **Actions préparatoires** : mettre en place un réseau local sur la pêche à pied de loisir.
- **Gouvernance/Concertation** : animer le réseau local et contribuer à la construction du plan de gestion du futur PNM.
- **Diagnostic et études** : caractériser l'activité de pêche à pied récréative (fréquentation spatiale et temporelle, techniques de pêche, quantités prélevées, sociologie et niveau de sensibilisation des pêcheurs), évaluer le stock d'espèces capturées peu ou pas connues.
- **Sensibilisation et pédagogie** : réaliser des actions de sensibilisation et de communication, de formation, créer et animer un site Internet dédié à l'activité.
- **Évaluation des actions** : évaluer la pertinence des actions conduites et l'efficacité des mesures de gestion.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'ATEN